

Garantie d'achat d'abris de voiture du Fabricant

Toile régulière

2 ans limitée contre tout défaut de fabrication.

* Œillets en laiton à grappin garantis à vie.

* Des frais de manutention s'appliquent à compter de la deuxième année.

*Un défaut de fabrication serait apparent dès l'étape d'installation de l'abri. Inspecter votre abri après le montage afin de déceler tout défaut apparent.

Nos toiles rencontrent les exigences de la norme BNQ 3910-700 (résistance à la déchirure, à l'étirement, protection UV et laminage).

Cette garantie ne s'applique pas aux bris causés par le poids excessif de la neige ou de la glace, les vents extrêmes, l'exposition prolongée au soleil (été), l'abrasion causée par toute modification ou ajout à la structure, le frottement au sol, le non-respect des recommandations d'installation et de sécurité fournies par Tempo, la négligence, le mauvais entreposage (la toile doit être sèche et propre lors du remisage) ainsi que les cas fortuits. Les frais de transport, d'installation et de démontage sont aux frais du consommateur. Une possible infiltration d'eau par les coutures n'est pas considérée comme un défaut.

Structure 10 ans limitée contre les défauts de fabrication.

Cette garantie ne s'applique pas aux bris ou effondrements causés par le poids excessif de la neige ou de la glace, les vents extrêmes, toute modification ou ajout à la structure autre que les pièces d'origine Tempo, le non-respect des recommandations d'installation et de sécurité fournies par Tempo ainsi que les cas fortuits. Les frais de transport, d'installation et de démontage sont aux frais du consommateur. Après inspection, si Tempo détermine qu'il y a un vice de fabrication dans son produit, il sera réparé ou remplacé à la seule discrétion d'Abris Tempo. Toile régulière 2 ans limitée contre tout défaut de fabrication.* Œillets en laiton à grappin garantis à vie.

* Des frais de manutention s'appliquent à compter de la deuxième année.